

Chef de projets culturels en évènementiel artistique

RNCP21514 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 6
Code(s) NSF	320v
Code(s) ROME	L1302
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'échéance	25/11/2015

Certificateur(s)

Sciences-U Paris - Esupcom

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Le chef de projets culturels en évènementiel artistique est amené à réaliser ces activités :

Activité 1 : Élaborer un projet culturel et artistique pour le compte d'une structure publique ou privée.

C1 - Élaborer un projet culturel s'inscrivant dans le cadre des politiques publiques nationales ou communautaire au vu des enjeux économiques et sociaux et de l'actualité artistique en maîtrisant les procédures d'appel à concurrence et en sélectionnant des projets pour mener à terme l'organisation d'actions culturelles et artistiques pour le compte d'une institution publique ou privée.

Activité 2 : Déterminer les conditions de réalisation du projet

C2 : Déterminer les conditions de réalisation du projet en mobilisant les moyens techniques et artistiques, en tenant compte du cadre juridique, réglementaire et financier pour mener des actions culturelles et artistiques à vocation sociale ou lucrative.

Activité 3 : Manager une action culturelle ou artistique

C3 : Manager des projets culturels et artistiques en Coordonnant les différentes tâches relevant de chaque équipe, en gérant la logistique technique et humaine, les délais, l'enchaînement des étapes de l'exécution des budgets pour accompagner le commanditaire dans le déploiement des moyens nécessaires au bon déroulement de la manifestation.

Activité 4 : Concevoir et conduire des actions de communication et de promotion des actions culturelles en Intégrant les médias informatiques et les technologies numériques

C4 : Elaborer, planifier et conduire une stratégie de Communication globale destinée à des publics en fonction de leur comportement socioculturels et des territoires en mettant en œuvre les politiques culturelles publiques, les techniques du marketing média et d'internet pour promouvoir et diffuser des contenus et des produits culturels et artistiques

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Les nombreuses modalités d'évaluation mises en œuvre sont destinées à attester de la maîtrise des points suivants :

- * Repérer les comportements culturels à travers les éléments sociologiques et économiques des actions culturelles, ainsi que l'histoire de l'art et des civilisations.

- * Développer des projets culturels et artistiques par la maîtrise de l'environnement socioculturel d'un événement en fonction des publics et des contextes économiques, juridiques et territoriaux.

- * Maîtriser les mécanismes et les rouages des financements et des entreprises publiques et privés ainsi que les instances européennes et en maîtriser les outils de gestion et d'analyse.

- * Maîtriser la communication écrite et orale pour mener des négociations, des débats, des dossiers de presse et

des réunions dans le cadre de la gestion des projets culturels.

- * Maîtriser les techniques de la communication événementielle, les relations publiques et les relations presse.
- * Mettre en œuvre une stratégie globale pour promouvoir et diffuser un produit culturel et artistique.
- * Utiliser les outils informatiques de la communication et de promotion des événements culturels par Internet et la pratique professionnelle de la langue anglaise.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Le chef de projets culturels exerce dans le cadre d'un champ professionnel qui couvre les secteurs de la culture, de la communication institutionnelle et des médias. Il intervient aussi bien dans le secteur public que dans les entreprises privées.

SECTEUR PUBLIC :

Collectivités : locales et territoriales (Mairie, Départements, Conseil Régionaux, Communautés urbaines, de communes ou d'agglomérations)

Compagnies de spectacles vivants : Théâtres, compagnie de danse, spectacles de rue, concerts de musique...)

Les centres culturels, les festivals, les manifestations interculturelles, les centres de formations à la culture et les milieux associatifs...

SECTEUR PRIVE :

Les entreprises de communication institutionnelle, les sociétés de communication événementielle, les studios de production de spectacles, les comité d'entreprises des grands comptes...

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Chef de projets culturels et artistiques

Direction de centre culturel

Chargé de production artistique

Administrateur culturel

Chargé de développement culturel

Chargé de communication culturelle

Manager d'événements culturels

Médiateur culturel

Chargé de mission en ingénierie culturelle

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

A compléter (Reprise)

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Très faible (1/5)
Facteurs principaux	Intensité d'embauche, Non-durabilité de l'emploi, Lien formation-emploi
Salaire médian (mensuel)	2 500 €
Diplôme le plus fréquent	Diplôme de niveau bac+2 (DUT, BTS, Deug ou équivalent) en communication et information (16 % des actifs en emploi)
Familles professionnelles (FAP)	U1X80 — Professionnels des spectacles · tension 1/5 (Très faible)
Projets de recrutement (BMO 2026)	28 833
Jugés difficiles à recruter	10 %
Emplois saisonniers	31 %
Familles professionnelles (FAP)	U1X80 — Professionnels des spectacles

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Contrat de professionnalisation, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE

le Président responsable du titre, 2 professionnels praticiens du secteur de la culture dont un représentant les employeurs et l'autre les salariés et le responsable de la filière

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE

le Président responsable du titre, 2 professionnels praticiens du secteur de la culture dont un représentant les employeurs et l'autre les salariés et le responsable de la filière

COMPOSITION DU JURY — CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

le Président responsable du titre, 2 professionnels praticiens du secteur de la culture dont un représentant les employeurs et l'autre les salariés et le responsable de la filière

COMPOSITION DU JURY — VAE

le Président responsable du titre, 2 professionnels praticiens du secteur de la culture dont un représentant les employeurs et l'autre les salariés et le responsable VAE pour les candidats en validation des acquis

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement 25/11/2015

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS

RNCP13600

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

www.efficom.fr

efficom

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/21514/>